

tenue sous la présidence de Madame SIMON, assisté(e)
de Madame HÉTIER-NOËL et Madame DIWO, Conseillères
En présence de Madame LOURTET , Rapporteure publique
Madame VIDAL, Greffière

11 heures 00

01) DOSSIER N° 2210313 RAPPORTEURE: Madame Claire DIWO

Titre de l'affaire Annuler la décision implicite du 01 novembre 2022 par laquelle le ministre des armées a rejeté la demande de Monsieur B de contestation de sa radiation des cadres.

Nom des parties

Représentants des parties

Demandeur

Monsieur B

SELARL ODIN (Cour)

Défendeur

MINISTERE DES ARMEES

02) DOSSIER N° 2301552 RAPPORTEURE: Madame Claire DIWO

Titre de l'affaire Annuler la décision du ministre des armées du 9 décembre 2022 portant rejet de la demande de Monsieur B de contestation de sa radiation des cadres.

Nom des parties

Représentants des parties

Demandeur

Monsieur B

SELARL ODIN (Cour)

Défendeur

MINISTERE DES ARMEES

11 heures 00

05)

DOSSIER N° 2210584

RAPPORTEURE: Madame Claire DIWO

Titre de l'affaire Annuler la décision du 10 octobre 2022 par laquelle le directeur général de l'A.P.H.M. a décidé que Madame P est admise à faire valoir ses droits à la retraite pour invalidité avec un taux global d'invalidité de 46 % à compter du 24 novembre 2022.

Nom des parties

Demandeur

Madame P

Représentants des parties

Maître PELGRIN Karine

Défendeur

ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE MARSEILLE

CAISSE DES DEPÔTS ET CONSIGNATIONS

Arrêté le 30/09/2024

Le président du tribunal